



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 071
Séance du 4 juillet 2025

Droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 27 juin 2025.

Les droits d'inscription et tarifs divers 2025/2026, tels que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvés.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

DIRECTION DES ETUDES
9, rue du Temple
B.P. 10665
62030 ARRAS CEDEX

DROITS D'INSCRIPTION
Année Universitaire 2025/2026

Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2025-2026

Surcoût formations totalement à distance : rémunération pour services rendus	350€
Retirage de carte d'étudiant	10€
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2024 sauf <i>pour les FOAD 15/12/2024</i>)	23€
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	Certificat inclus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	Inscription individuelle de l'étudiant Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne de l'UFR Lettres et Arts	640€
DU FLEPES	1 ^{er} Degré : 2700€ / 2 nd Degré : 3200€
DU Tremplin	178 €
D2E (Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur)	500 €
DU EJTE (Expertise Juridique et Technique de L'Environnement)	150 €
DU PAREO	178 €

Pour information, les droits d'inscription nationaux s'élèvent pour l'année universitaire 2025-2026 à :

POUR UNE INSCRIPTION EN (Pour les usagers relevant des articles 3 à 6 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription)	Droits de scolarité	Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	178€	118€
Diplôme national de master	254€	166€
Diplôme d'ingénieur	628€	419€
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches	397€	264€
Pour les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19/04/2019 relatif aux droits d'inscription	Droit de scolarité	Préparation d'un deuxième diplôme à l'Université d'Artois (taux réduit)
Diplôme de : DAEU, BUT, Licence, Licence professionnelle	2 895€	1 929€
Diplôme national de master (Exonération partielle d'établissement)	3941 € (Exonération partielle 254€)	2627 € (Exonération partielle 166€)
Diplôme d'ingénieur (Exonération partielle d'établissement)	3941€ (Exonération partielle 628€)	2627 € (Exonération partielle 419€)